



Lundi 5 mai 2020

Accord N°2 sur la reprise d'activité :

La Direction n'en a pas encore assez !

En direct du siège de Naval Group !

Les négociations s'accélèrent et la Direction compte bien mettre fin aux débats le mercredi 6 mai 2020. De nouveaux "sacrifices" sont envisagés dans la dernière version communiquée aux Organisations Syndicales. A ce moment des différents échanges, la CGT tient à réaffirmer certains principes.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que, par dessus toutes autres considérations, c'est bien la mise en sécurité des personnels qui est notre priorité absolue. Cela doit amener la Direction à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour garantir la santé de ses personnels. Si ce n'est pas le cas, si les conditions ne sont pas réunies, il faut permettre aux personnels de rester chez eux, sans que cela ne leur soit "facturé" ! **C'est notamment au nom de ce principe que la CGT n'a pas signé le premier accord COVID19.**

Nous sommes encore loins d'un déconfinement général, et pourtant, c'est bien sur les conditions de reprises des activités que nous sommes invités à négocier.

Alors que les personnels ne sont pas encore informés de ce que leur a coûté le premier accord (et il va y avoir des mauvaises surprises !), alors que des questions restent sans réponses (situations des personnes à risque après le 1er mai, situations de gardes d'enfants, nombre de jours RTT individuellement retirés, etc.). **Et que dire du manque d'équité de traitement entre les différentes catégories de personnels !**

Sans rentrer dans le détail d'un accord qui va sans doute évoluer dans les heures qui viennent, la CGT tient à exprimer ses désaccords avec l'esprit du texte qui nous est aujourd'hui soumis et qui répond à une logique claire :

Naval Group veut une fois de plus facturer cette crise à ses personnels. Pour la CGT c'est NON !!

En effet, non seulement vos jours RTT ont largement été prélevés par la Direction sur la période mars/avril, mais ce n'est pas tout !

La direction prévoit sur la période du 3 mai au 30 juin :

- ✓ De "mobiliser" un jour de CP/semaine à chaque personnel non-requis sur la semaine concernée. Y compris les "gardes d'enfants" qui basculeraient en chômage partiel au 1er mai !
- ✓ D'instaurer un "fonctionnement en bordée de 6H", et d'imposer aux personnels la récupération des heures non-effectuées (1H à effectuer "plus tard", et cela jusqu'à 35H cumulées !)

Et jusqu'à la fin de l'année 2020 :

- ✓ De dé plafonner le nombre d'heures supplémentaires sur l'année (passage à 220H !).
- ✓ De décider de quand les personnels auront le droit ou non de poser des CP.

Ça suffit ! Les personnels ne sont en aucun cas responsables de ce qui se passe !

Les conditions actuelles ne permettent pas aux personnels de se mobiliser, la Direction Générale en profite, cela ne restera pas sans réponse collective.

La Cgt sera là, aux cotés des personnels pour récupérer ce qu'on nous a volé !